

du 19 Juin 1971

portant nomination de Chef d'Arrondissement.

Ampliatiions:

JORD 1
PCP/SGG 10
MCP 4
CS 6
HCI/DAI 8
Ministères 11
HC 2
IAA-IGF-DCCT3
Gde CHANC. 1
DN-DB-CF- 3
Solde 1
Trésor 4
DI 8
DEP-DGAJL 4
Dtion STAT. 2
DFP+s/dtions6
DC 5
Préfectures 2
S/Préfect. 2
Intéressés 2

/E PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel;
VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du
Conseil Présidentiel;
VU la Loi n° 65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relati-
ves à l'organisation générale de l'Administration Publique;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du
Gouvernement;
VU le Décret n°292/PCM/MI du 21 Octobre 1960, donnant aux six
Régions de la République, le nom de Département et les di-
visant en Sous-Préfectures et Arrondissements;
VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attribu-
tions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et
déterminant les modalités d'organisation des services di-
rectement placés sous leur autorité;
VU le Décret n°305/PC/DAB du 26 Août 1965, fixant les attri-
butions des Chefs d'Arrondissement;
VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des
emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée
à la discrétion du Gouvernement;
VU le Décret n°95/PR/MIS/DAI-P du 2 Avril 1968, portant nomi-
nation de Chefs d'Arrondissements, notamment son article 1er;
VU le Décret n°71-27/CP/HCI/DAI-P du 13 Février 1971, portant
nomination de Chefs d'Arrondissement, notamment son arti-
cle 2;

DECRETE :

Article 1er.— M. Cyprien OLLAFA dit AGBADJE, Commis Auxiliaire, précédemment
Chef de l'Arrondissement d'AGAME (Sous-Préfecture d'ATHIENE), est nommé Chef
de l'Arrondissement de BANIGBE (Sous-Préfecture de SAKETE) en remplacement de
M. Machioudi BISSIRIOU, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.— Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures con-
traires, prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'in-
téressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à COTONOU, le 19 Juin 1971

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,


Pascal CHABI KAO.


Hubert MAGA.